

UNION INTERPARLEMENTAIRE 118^{ème} Assemblée et réunions connexes Le Cap (Afrique du Sud), 13 - 18 avril 2008



Assemblée Point 2 A/118/2-P.2 20 mars 2008

EXAMEN DE DEMANDES EVENTUELLES D'INSCRIPTION D'UN POINT D'URGENCE A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE

Demande d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de la 118ème Assemblée de l'Union interparlementaire présentée par la délégation de la Grèce

En date du 18 mars 2008, le Secrétaire général a reçu de la Vice-Présidente du Parlement hellénique une demande d'inscription à l'ordre du jour de la 118^{ème} Assemblée d'un point d'urgence intitulé :

"Les changements climatiques".

Les délégués à la 118^{ème} Assemblée trouveront en annexe le texte de la communication par laquelle cette demande a été présentée (<u>Annexe I</u>), ainsi qu'un mémoire explicatif (<u>Annexe II</u>) et un projet de résolution (<u>Annexe III</u>) à l'appui.

La 118^{ème} Assemblée sera appelée à se prononcer sur la demande de la délégation de la Grèce le <u>lundi 14 avril 2008</u>.

Aux termes de l'Article 11.1 du Règlement de l'Assemblée, "tout Membre de l'Union peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Pareille demande doit être accompagnée d'un bref mémoire explicatif et d'un projet de résolution qui définissent clairement la portée du sujet visé par la demande. Le Secrétariat communique d'urgence à tous les Membres la demande et les documents qui l'accompagnent".

De plus, l'Article 11.2 du Règlement de l'Assemblée dispose que :

- a) une demande d'inscription d'un point d'urgence doit porter sur un événement majeur de portée internationale sur lequel il paraît nécessaire que l'UIP prenne position. Pour être acceptée, pareille demande doit obtenir en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés;
- b) l'Assemblée ne peut inscrire à son ordre du jour qu'un seul point d'urgence. Si plusieurs demandes obtiennent la majorité requise, celle ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages positifs est acceptée;
- c) les auteurs d'au moins deux demandes d'inscription d'un point d'urgence peuvent regrouper leurs propositions de manière à n'en présenter qu'une, pour autant que les propositions initiales portent sur le même sujet;
- d) le sujet d'une proposition retirée par ses auteurs ou rejetée par l'Assemblée ne peut figurer dans le projet de résolution concernant le point d'urgence, à moins d'être précisément mentionné dans la demande et dans le titre du sujet adopté par l'Assemblée.

A/118/2-P.2 ANNEXE I Original : anglais

COMMUNICATION ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LA VICE-PRESIDENTE DU PARLEMENT HELLENIQUE ET CHEF DE LA DELEGATION GRECQUE

Athènes, le 18 mars 2008

Monsieur le Secrétaire général,

En référence à la 118^{ème} Assemblée de l'UIP qui doit se tenir au Cap du 13 au 18 avril, je vous soumets la proposition de ma délégation concernant un point d'urgence sur le thème :

"Les changements climatiques".

Il s'agit d'une question urgente et centrale pour notre Organisation qui a lancé et qui continue à lancer des initiatives similaires à celles qu'ont lancées les Nations Unies, et qui doit une fois de plus faire preuve de leadership en donnant à cette question la priorité dans l'agenda international.

Veuillez trouver ci-joint un mémoire explicatif et un projet de résolution sur le thème proposé pour examen et suite à donner.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

(Signé)

Elsa PAPADIMITRIOU (Mme) Vice-Présidente du Parlement hellénique et Chef de la délégation grecque

A/118/2-P.2 ANNEXE II Original: anglais

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Mémoire explicatif présenté par la délégation de la Grèce

En vertu des articles 11.1 et 11.2 du Règlement de l'Assemblée et de l'Article 14.2 des Statuts de l'UIP, la délégation grecque demande l'inscription à l'ordre du jour de la 118ème Assemblée d'un point d'urgence intitulé "Les changements climatiques".

Par changements climatiques, on désigne tout changement important à long terme du climat habituel que connaît telle ou telle région. Au titre du présent mémoire, on entend par changements climatiques le réchauffement planétaire. Même si les causes de ce phénomène sont multiples, on se propose de mettre l'accent sur les effets de l'activité humaine.

Les changements climatiques menacent la survie tant des populations humaines que des écosystèmes. Le monde a dû faire face à des catastrophes naturelles (sécheresses, inondations, incendies, vagues de chaleur, fonte des glaciers, hausse du niveau des océans, etc.) du fait du réchauffement planétaire.

La lutte contre ce phénomène relève du mandat de l'UIP, Organisation pleinement engagée au service du développement durable, de la défense des droits de l'homme et de la préservation de la paix et de la sécurité internationale - principes qui sont mis en péril par les conséquences des changements climatiques.

L'année 2007 a été cruciale pour la prise de décisions dans le monde. Les gouvernements de plus de 150 pays développés et en développement sont convenus en décembre dernier à Bali d'une feuille de route comportant un certain nombre de décisions visant à assurer un avenir climatique sûr, celui de la planète pour l'ère post-Kyoto (2013 et au-delà). Le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du dimat (GIEC), rendu public en novembre dernier à Valence, a mis fin aux querelles entre scientifiques en pointant du doigt les effets patents des émissions de gaz sur les changements climatiques. Le prix Nobel de la paix a été attribué au GIEC pour son travail de diffusion des connaissances sur les changements climatiques d'origine humaine et pour les mesures qu'il a proposées afin d'enrayer ces changements. Le Sommet du G8 a réaffirmé en juin dernier à Heiligendamm son attachement à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), sur la base du constat scientifique présenté dans les rapports du GIEC. La Commission européenne a lancé en janvier un train de mesures (20 pour cent de réduction des émissions de CO₂ ou une réduction de 30 pour cent s'il y a accord sur des objectifs mondiaux, et un seuil de 20 pour cent pour l'utilisation des énergies renouvelables à l'horizon 2020) pour lutter contre les changements climatiques, mesures qui devraient être adoptées fin 2008.

Il est clair que l'année 2007 a marqué un tournant pour la planète en raison des décisions considérables prises par les dirigeants mondiaux. C'est aussi l'année la plus chaude jamais enregistrée du fait des émissions croissantes de gaz à effet de serre.

Eu égard à ces deux éléments, nous devrions faire en sorte que l'année 2008 marque, elle aussi, un tournant historique du point de vue des mesures concrètes qui auront été prises.

En soumettant un point d'urgence et une résolution sur les changements climatiques, on entend mobiliser tous les parlementaires afin qu'ils réagissent à ce phénomène car chaque année de retard imposera un effort plus grand à l'avenir, voire le franchissement d'un seuil critique au-delà duquel on ne pourra plus rien faire.

La réponse à donner devra naître de la concertation internationale et les mesures à prendre devront être concrètes et efficaces et s'inscrire dans une stratégie à long terme.

A/118/2-P.2 ANNEXE III Original: anglais

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Projet de résolution présenté par la délégation de la GRECE

La 118^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

- 1) réitérant la Déclaration parlementaire sur les changements climatiques faite à la 116^{ème} Assemblée de l'UIP (Nusa Dua, Bali) le 4 mai 2007,
- 2) rappelant le quatrième rapport d'évaluation du GIEC, rendu public en novembre 2007, qui confirme les menaces que présentent les changements climatiques,
- 3) se félicitant de la Feuille de route de Bali issue de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Bali en décembre 2007,
- 4) saluant la ratification du Protocole de Kyoto par l'Australie et regrettant l'inaction des Etats-Unis d'Amérique en la matière,
- 5) saluant par ailleurs les efforts consentis par plusieurs pays d'Asie, en particulier la Chine, pour faire face aux changements climatiques,
- 6) attendant beaucoup des négociations sur le Plan d'action de Bali entamées à la fin du mois de mars 2008 à Bangkok,
- 7) se félicitant des conclusions de la session de printemps du Conseil européen, rédigées les 13 et 14 mars 2008, axées sur les changements climatiques et l'énergie, la lutte contre la perte de biodiversité, les technologies environnementales, les modes de consommation et de production durables et une meilleure régulation,
- 8) encourageant l'initiative prise par la Commission européenne de lancer en janvier 2007 un train de mesures environnementales conduisant à la réduction des émissions de CO₂ et à l'utilisation plus intensive des énergies renouvelables, et saluant la volonté politique exprimée par le Conseil européen en mars 2007 de s'engager en faveur d'une Europe protectrice de l'environnement,
- 9) consciente que les pays n'ont pas la même capacité à faire face aux changements climatiques,
- 10) sachant qu'il importe de réduire les émissions sans pour autant compromettre la croissance économique dans le monde,
- 11) rappelant le Rapport Stern sur l'impact économique des changements climatiques qui met en garde contre un recul annuel du PIB mondial compris entre 5 et 20 pour cent si rien n'est fait,
- 12) considérant que les politiques d'immigration ne tiennent pas compte de la nouvelle réalité créée par les réfugiés environnementaux et des menaces de conflits ou guerres liés à l'environnement,

- 1. *demande* la ratification immédiate du Protocole de Kyoto par toutes les Parties à la CCNUCC, y compris les Etats-Unis d'Amérique;
- 2. demande à tous les parlements de mettre au point une législation environnementale en vue de renforcer la politique à long terme sur les changements climatiques;
- 3. demande la mise en œuvre de mécanismes de suivi et d'évaluation et l'adoption de mesures strictes pour donner suite aux rapports négatifs soumis par certains pays;
- 4. *préconise* l'utilisation de technologies qui contribuent à la capture du carbone et aux économies de carburant;
- 5. *plaide* pour le recours à des énergies propres pour la production d'électricité et pour l'industrie et les transports;
- 6. *souligne* que les pays les moins avancés doivent prendre des engagements car ils seront les plus importantes sources d'émissions durant les 50 prochaines années;
- 7. *plaide* pour qu'une assistance soit apportée aux pays en développement en ce qui concerne les mesures d'atténuation et d'adaptation;
- 8. *soutient* la recherche sur les carburants propres et les technologies d'épuration des gaz, sur la production et le stockage de l'hydrogène, sur la conversion de la biomasse et sur la capture du carbone;
- 9. *encourage* les échanges d'expertise scientifique et technique et la conduite d'études communes afin de générer des synergies importantes;
- 10. *encourage* la coopération entre gouvernements, parlementaires, autorités locales, ONG, société civile, entreprises privées et institutions financières;
- 11. *conseille* aux parlements de prendre en compte les changements climatiques lorsqu'ils légifèrent sur des thèmes voisins;
- 12. *préconise* une éducation environnementale afin de sensibiliser l'opinion publique aux changements climatiques;
- 13. souligne qu'il appartient aux parlementaires de faire en sorte que la question des changements climatiques figure dans les programmes scolaires de tous les pays.